

PRO SAILING TOUR

UP SWING PROD OCEAN FIFTY

PRO SAILING TOUR 2023 – ETAPE #3
AVENANT IC PARCOURS ETAPE #3 / ALGHERO - BREST

PRO SAILING TOUR



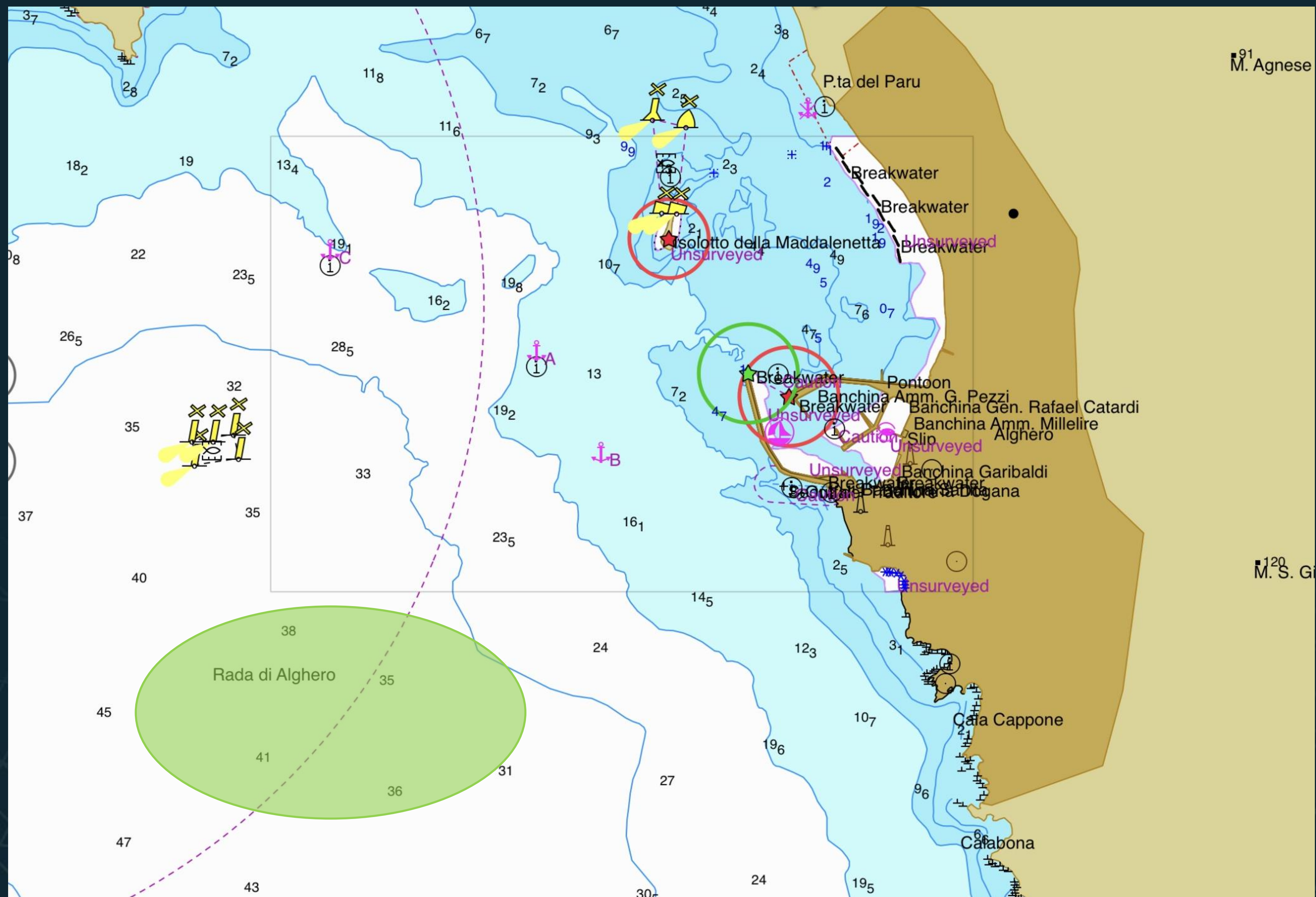
Dimanche 21 mai 2023

09h00	Mise en conformité des bateaux
09h30	Heure limite déclaration voiles
10h00	Appareillage des bateaux
11h00	Départ ETAPE 3 (Coef. 3)

Parcours Alghero - Brest distance : 1650 MN					
#	Marque	description	latitude	longitude	coté requis
	Départ				cf. IC
1	Marque de dégagement éventuelle	bouée gonflable cylindrique (orange ou rouge)			cf. IC 9.1.1
2	Bouée spectacle	bouée gonflable cylindrique (orange ou rouge)	40°32',90 N	008°18',90 E	contourner à tribord
3**	Porte Cap Finistère**				
	point Est		42°52',00 N	009°08',00 W	à laisser à tribord
	Point Ouest		42°52',00 N	012°40',00 W	à laisser à bâbord
4**	"OCCIDENTALE DE SEIN"	bouée cardinale Ouest	48°03',67 N	005°07',71 W	à contourner à tribord
5**	"VANDREE"***	bouée cardinale Ouest	48°15',21 N	004°48',23 W	à contourner à tribord
	Ligne d'arrivée Brest				cf. IC

IC 11.2 Zone ligne de départ

La ligne de départ sera située dans le Sud Ouest de la sortie du port selon l'infographie ci-dessus



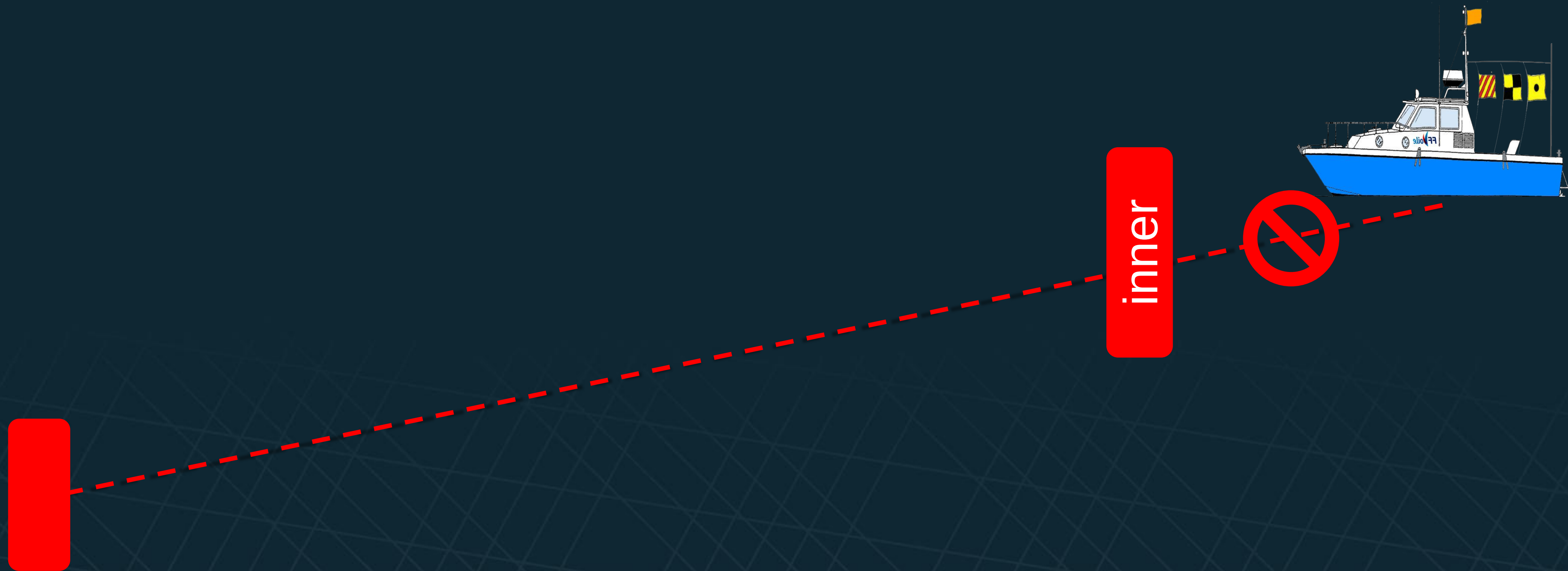


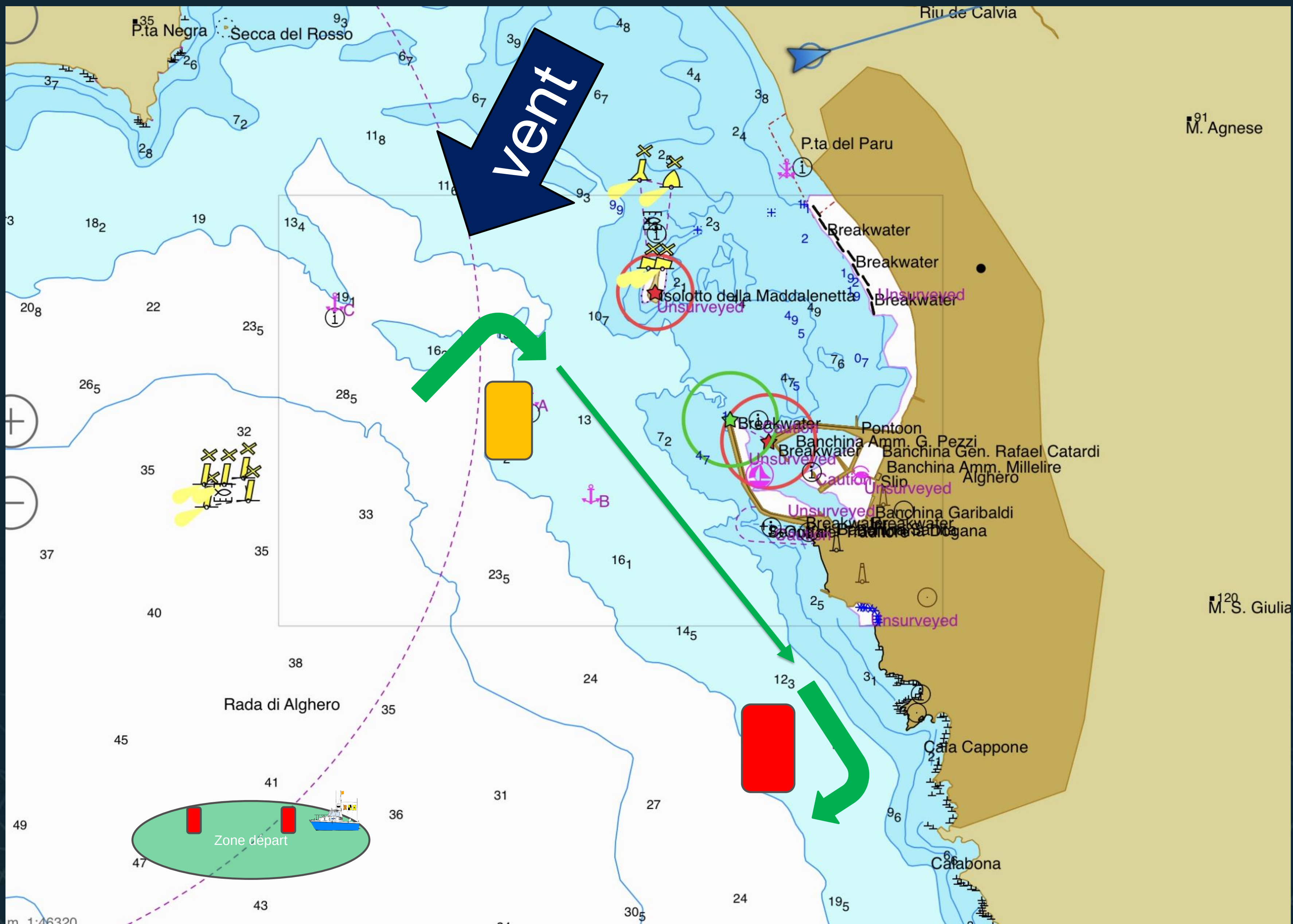
IC 11.3 La ligne de départ sera entre le mât du Comité de Course arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ (gonflable cylindrique rouge) à l'autre extrémité.

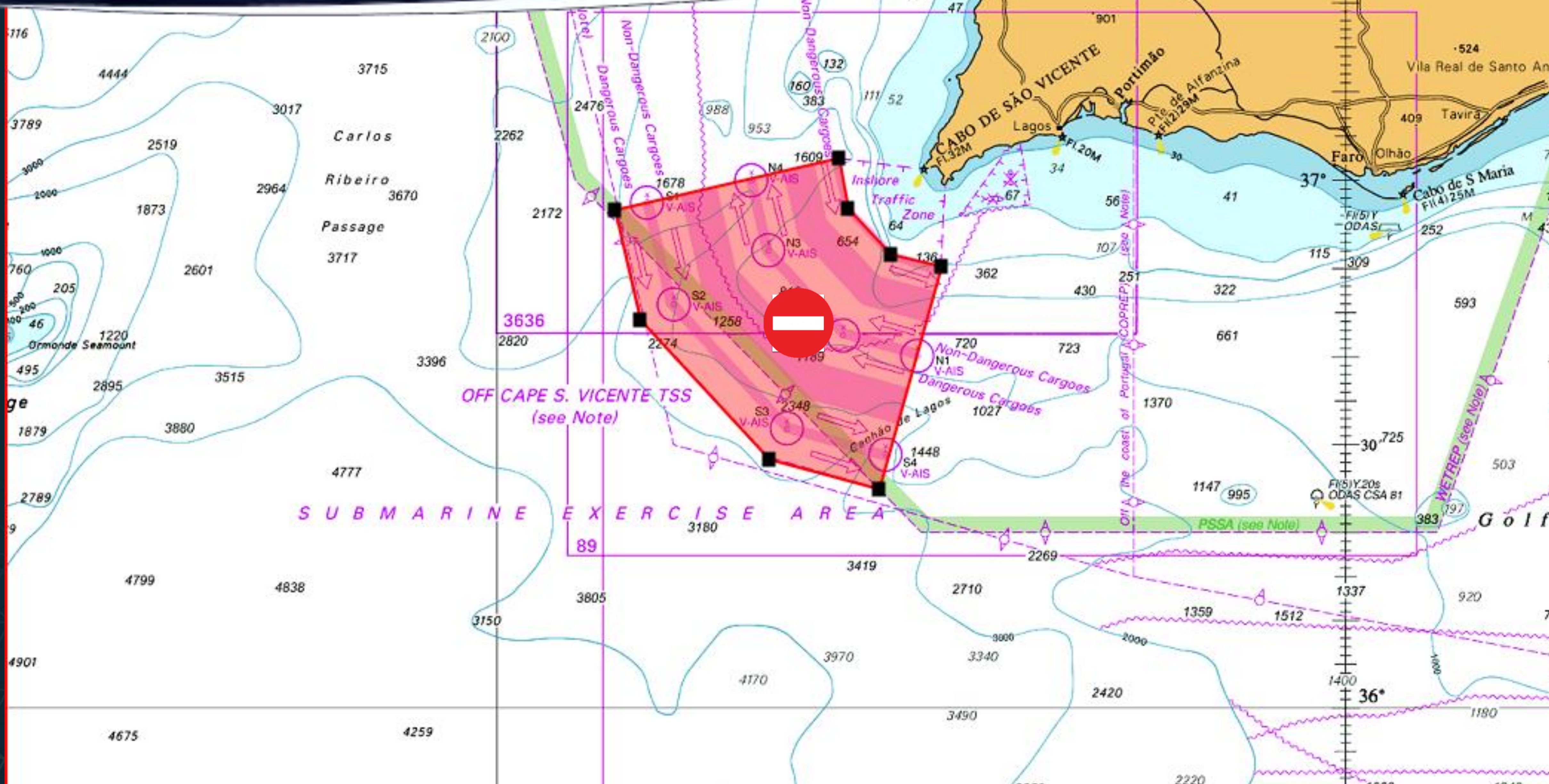
Une marque « Inner » pourra être mouillée à proximité de l'axe de la ligne. Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le bateau comité. Il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité.

Un bateau qui passerait entre cette marque et le bateau comité devra réparer en contournant le bateau comité avant de revenir prendre le départ.

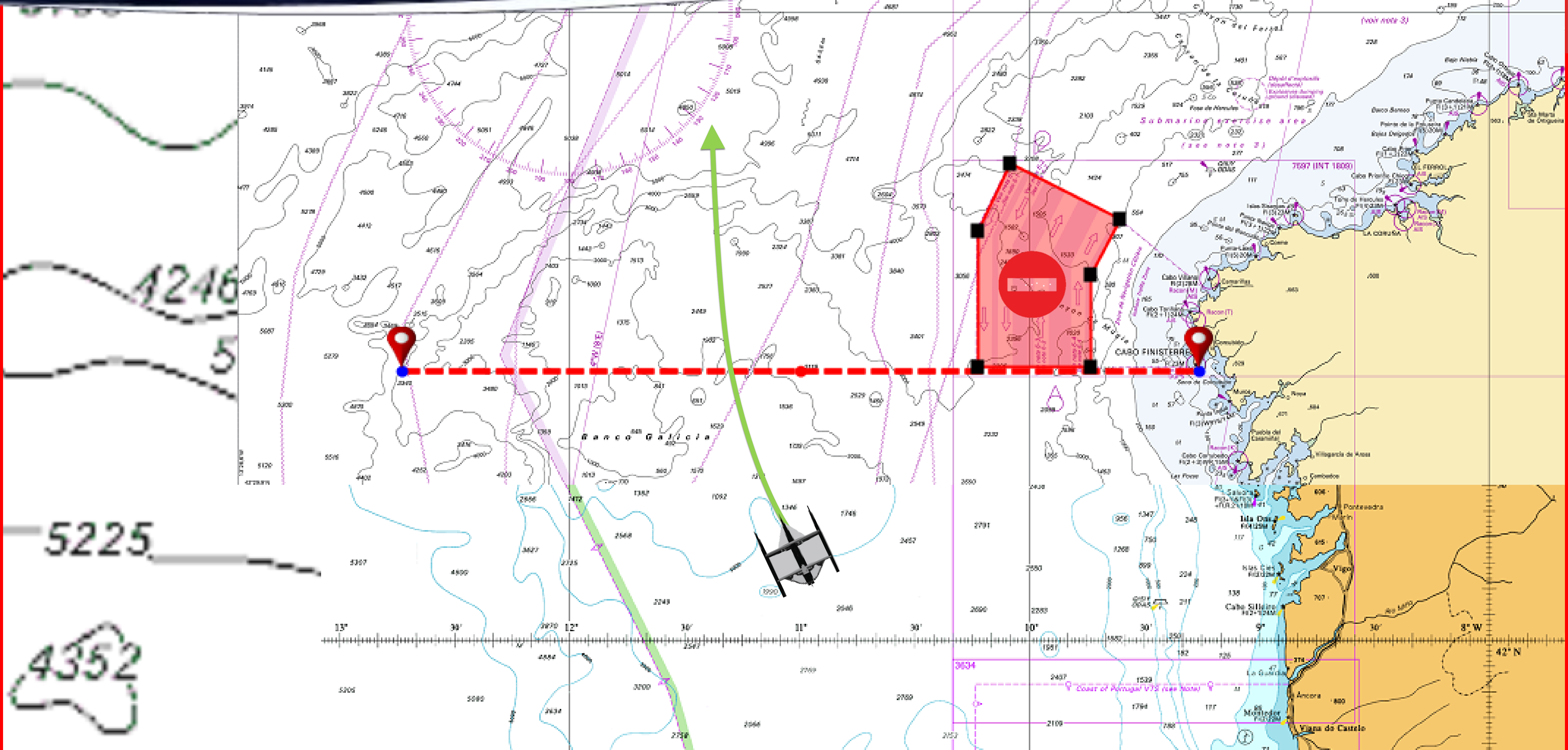
S'il ne le fait pas, il sera classé DNS selon la RCV A4 et A5.

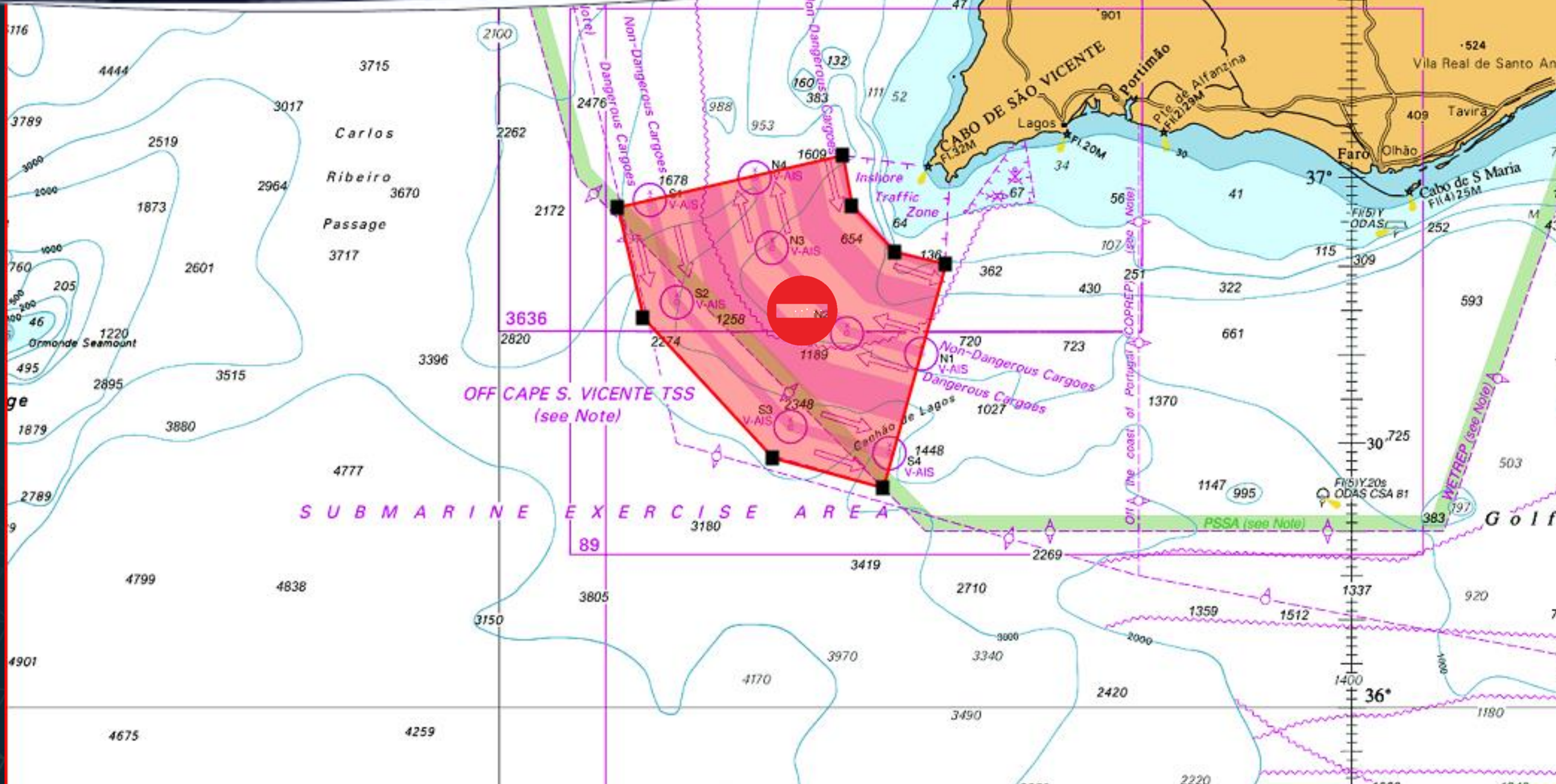


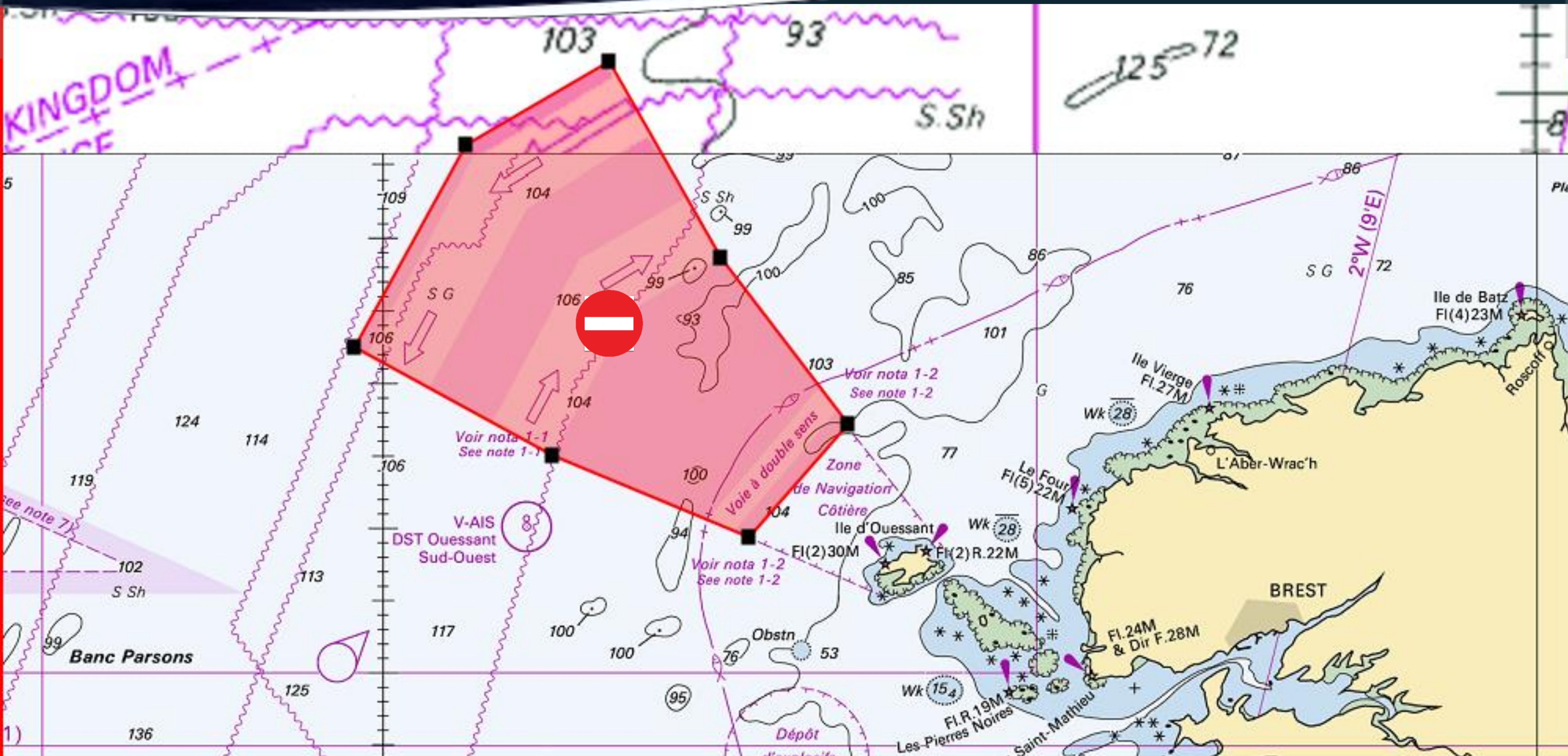


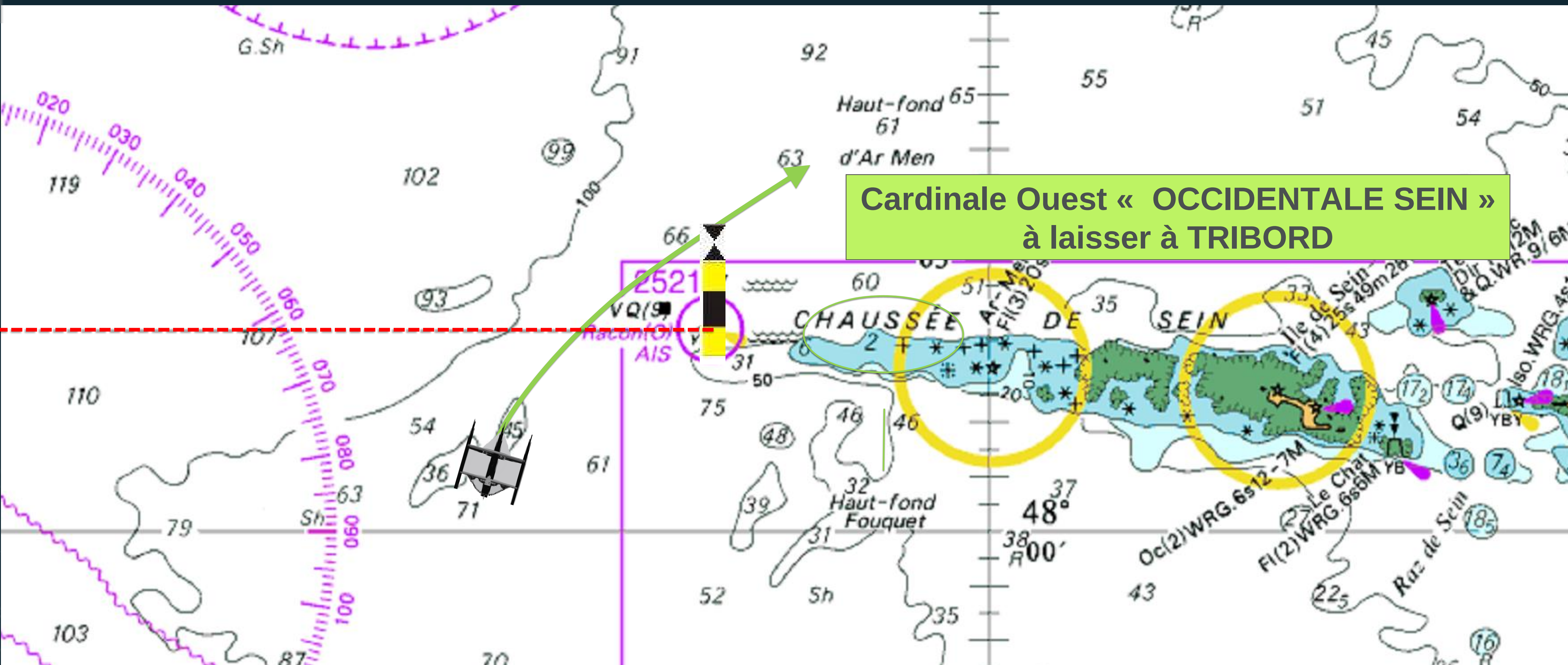


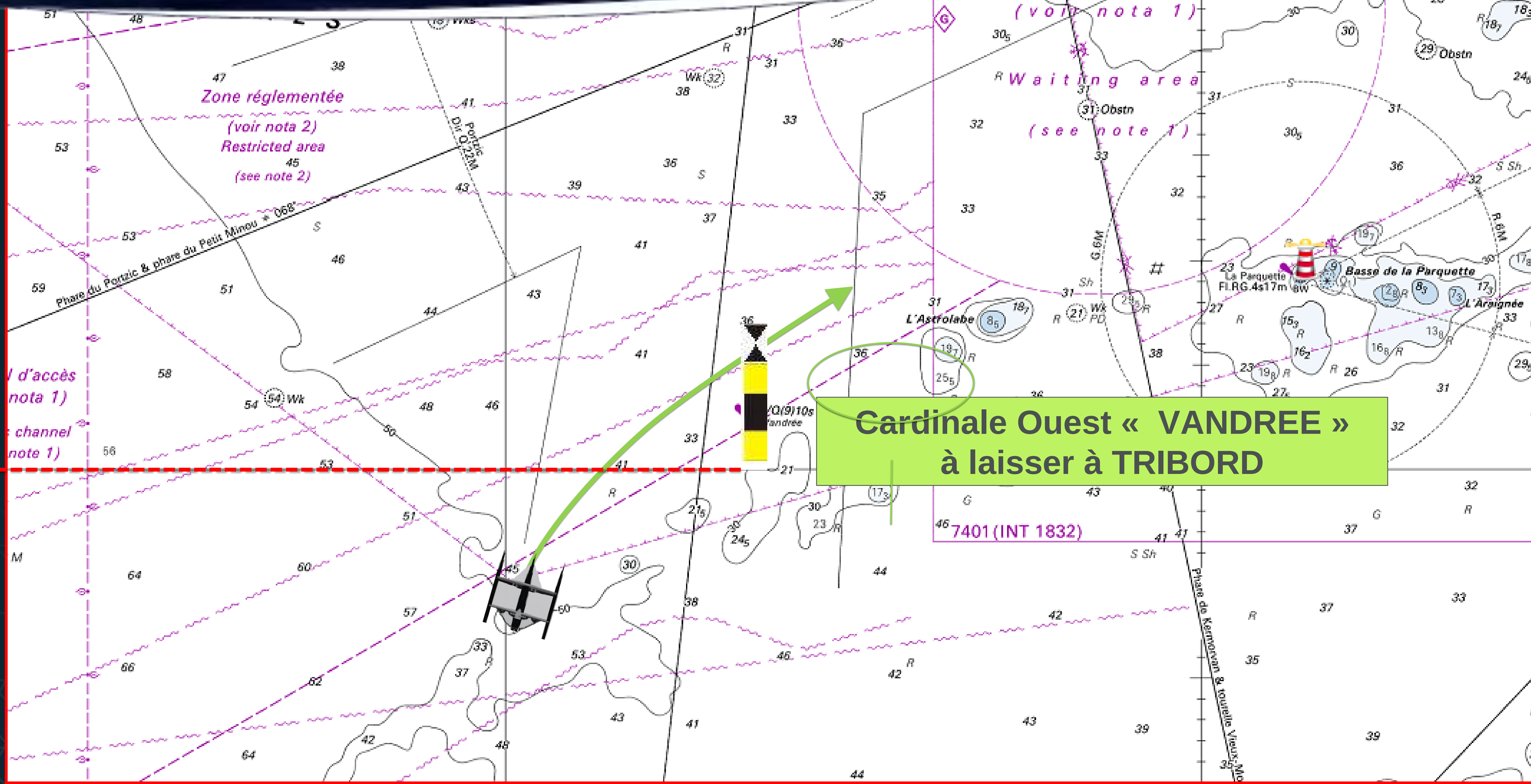




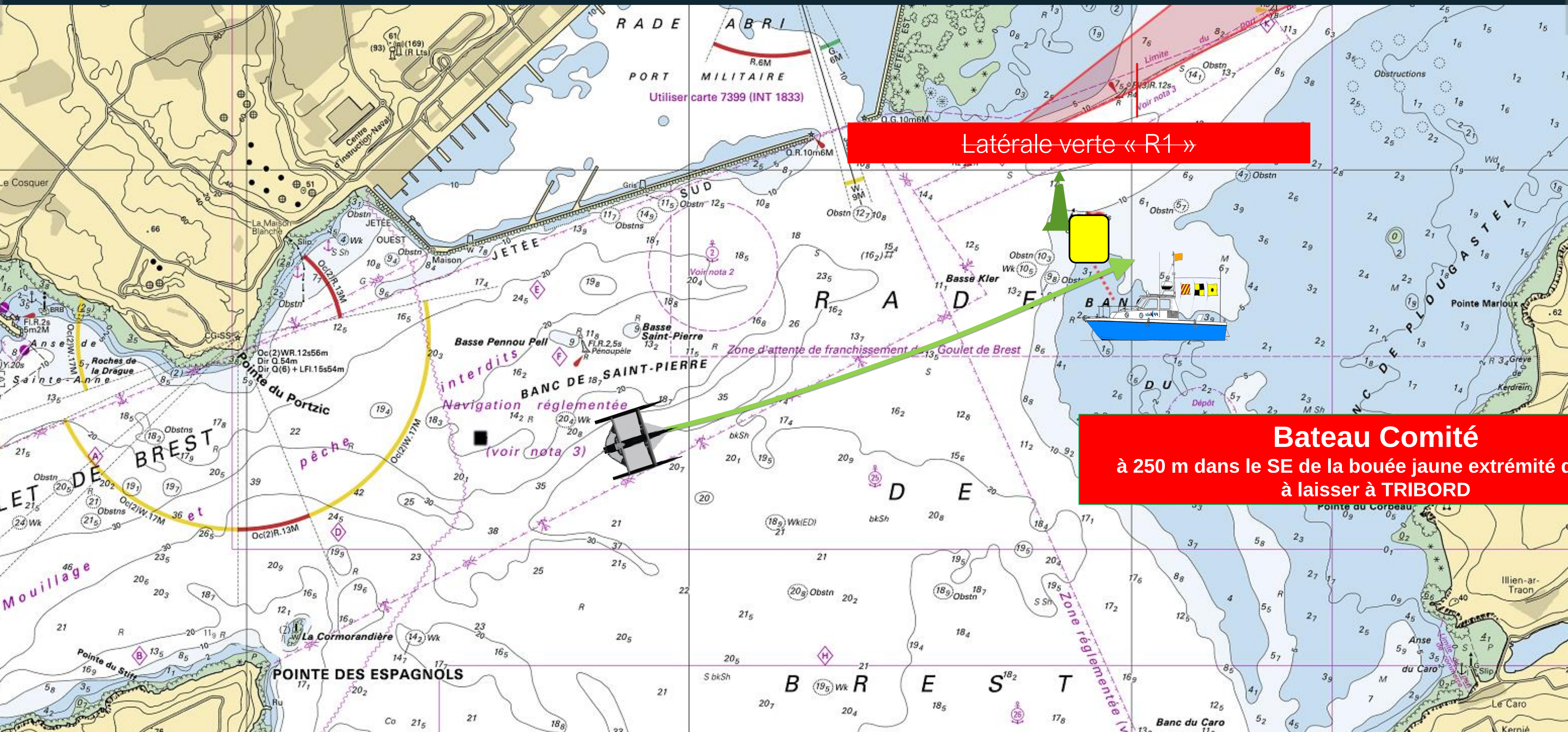








**Cardinale Ouest « VANDREE »
à laisser à TRIBORD**

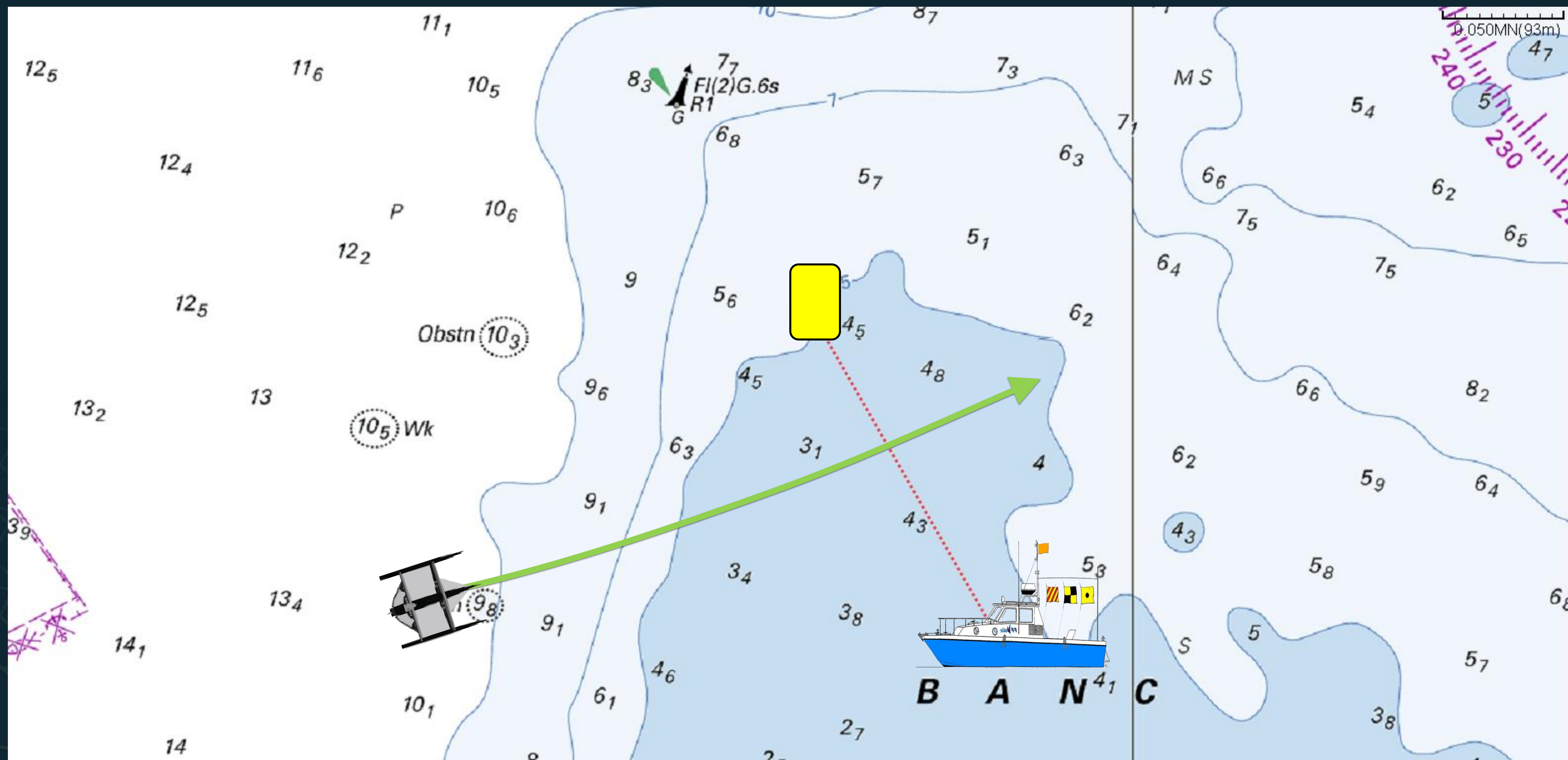


IC 12.1 Ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée de l'Etape #3 sera entre:

- Une bouée gonflable jaune mouillée approximativement par 48°21',74 N & 004°28',20 W, cette bouée pourra être équipée de flashlight de nuit,
 - Le mât du comité de course, avec un pavillon orange, localisé à 250 m dans le SE de la bouée d'arrivée, en position approximative 48°21',60 N & 004°28',08 W,
- En cas d'arrivée de nuit chaque bateau devra se signaler au comité de course par VHF 77, et éclairer ses voiles lors du passage de la ligne d'arrivée.

*Nota : en cas de mauvais temps ou d'impondérable la bouée d'arrivée peut être remplacée par un waypoint virtuel situé à la même position.



FEUX DE NAVIGATION

Les feux de navigation doivent en toutes circonstances être allumés du coucher du soleil au lever du soleil et en cas de visibilité réduite.

DST (ZONES INTERDITES)

- ☐ DST Gibraltar
- ☐ DST Cap St Vincent
- ☐ DST Lisbonne
- ☐ DST Cap Finistère
- ☐ DST Ouessant

[NP] [DP] les autres DST en méditerranée ne sont pas définis comme zones interdites.

Les règles du RIPAM R10 sont à respecter.

La veille VHF 16 en approche et dans ces DST est obligatoire.

Le trafic commercial est privilégié dans ces zones.

ADRENA

Sauvegardez vos traces Adrena.

IC 8.3 Pointage officiel à la Porte Cap Finistère – Occidentale de Sein** – Vandrée****

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage des trackers OCEAN TRACKING à la Porte Cap Finistère ou à la marque Occidentale de Sein ou à la marque Vandrée, toutes ces marques sont identifiées avec **.

Chaque bateau sera informé par le groupe WhatsApp « DC PST 2023 » et par email sur l'email du bord déclaré et cela au moins 4 heures avant que les bateaux atteignent la marque concernée.

Chaque bateau devra enregistrer son heure de passage à la porte Cap Finistère, et pouvoir fournir sa trace de positions enregistrée.

Le comité de course informera les bateaux aussitôt que possible.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel, s'il est utilisé pour l'ordre d'arrivée, ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Ajouter en IC 18.9**Utilisation du moteur RCV 42.3 (i)**

Quand, par suite de conditions météorologiques générant des vents faibles, les possibilités d'évolution des bateaux se trouveront réduites au point d'entraîner un risque de collision imminent avec des navires faisant route dans des zones à fortes densité de trafic, les concurrents seront autorisés à utiliser le moteur pour éviter une collision dans les conditions prescrites par la RCV 42.3 (i).

Immédiatement après cette manœuvre, les concurrents devront informer le directeur de course. Après l'arrivée, ils devront déposer un rapport détaillé auprès du comité technique dans le temps limite du dépôt des réclamations.

Le comité technique déposera une réclamation pour toute utilisation du moteur.

Ajouter en annexe 2 des IC « Guide des pénalités Pro Sailing Tour »

Utilisation du moteur : pénalités de plage 1 à 4

DIRECTION COURSE H24
Gilles Chiorri & Guillaume Rottée

Téléphone URGENCE

+33 622 191 230

directioncourse@gmail.com